

# COMMENT LES COUPLES GÈRENT-ILS LEUR ARGENT ?



HÉLÈNE BELLEAU

Qui paie le loyer, l'épicerie, l'auto chez vous ? Comment partage-t-on (ou pas) les revenus ? La sociologue Hélène Belleau a convaincu des milliers de couples de lui parler de leur gestion de l'argent. Une première au Québec ! Et les résultats sont fascinants. *par MARIE-HÉLÈNE PROULX*

**Peu de conjoints discutent de leur manière de gérer l'argent. Même les médias sont avarés de mots sur le sujet. « C'est top secret, classé X », écrivez-vous dans *L'amour et l'argent - Guide de survie en 60 questions. Pourquoi ?*** Parler d'argent va à l'encontre de la logique amoureuse, qui ne fonctionne pas selon les mêmes codes que la logique marchande. C'est difficile de dire à l'autre « ça, c'est à moi, c'est moi qui l'ai payé » ou « ça, on devrait le partager en cas de séparation »... Ça suggère que la relation pourrait se terminer. Ça oppose les deux parties du couple plutôt que de les maintenir ensemble. Or, l'amour repose sur la fiction de la durée, sur l'idée qu'on va s'aimer toujours. C'est ce qui fait d'ailleurs qu'on s'engage, qu'on s'investit... Aussi, beaucoup de partenaires craignent de paraître calculateurs et matérialistes en mettant de l'avant leurs intérêts personnels, alors qu'en amour on est censé

privilegier les intérêts de l'autre et du couple. Les amoureux ne raisonnent pas comme deux entrepreneurs qui font des affaires ensemble. Leur logique n'en est pas moins valable : l'amour est essentiel au fonctionnement de la société. La famille serait invivable si elle reposait sur du donnant-donnant. Je le précise parce que bien des gens se sentent coupables et idiots après une rupture, quand ils s'aperçoivent qu'ils se sont appauvris. Quand on fait confiance, on se dit qu'on n'a pas besoin de signer des contrats, de négocier des ententes. Ni même de se marier.

**Est-ce qu'un couple peut fonctionner si ses deux membres n'ont pas le même rapport à l'argent ?**

Tout à fait. Dans le cadre d'une de mes recherches, les partenaires étaient interviewés séparément, à quelques semaines d'intervalle. Or, certains avaient des modes de gestion si différents l'un de l'autre que

j'ai d'abord cru qu'il y avait eu des erreurs d'appariage entre conjoints ! L'essentiel est d'organiser ses affaires pour qu'aucun des deux ne se sente brimé.

**Votre enquête révèle que 10 % des conjoints se font des cachotteries en matière de finances. Qu'ils dissimulent une partie de leur revenu délibérément, par exemple... Comment expliquez-vous ce comportement ?**

Ça témoigne souvent d'inconforts inexprimés. Parfois, un partenaire peut avoir cédé à la volonté de son amoureux, qui insistait pour que le couple mette tout en commun... Mais ça l'étouffe, alors il se constitue une réserve secrète. D'autres cachent de l'argent par insécurité, en cas de rupture.

**Qu'est-ce qui vous a le plus surprise en faisant votre recherche ?**

Les Québécois se distinguent par leur manière de gérer leur argent. Ailleurs dans le monde, les couples mariés ont tendance



**10 %** des gens mettent secrètement de l'argent de côté, à l'insu de leur chum ou de leur blonde.

à mettre leurs revenus en commun, tandis que ceux en union libre administrent leurs finances séparément. Mais pas ici : les comportements des époux et des conjoints de fait se ressemblent étrangement. La décision de regrouper les ressources, comme le font 54 % des couples au Québec, dépend surtout de la longévité de l'union, et non du statut matrimonial.

**On découvre aussi en vous lisant qu'encore aujourd'hui, même chez les couples jeunes, ce sont surtout les femmes qui sont vulnérables sur le plan financier.**

Bien sûr. Parce qu'à la base, leur salaire moyen est inférieur à celui des hommes. Ce qui conduit à toutes sortes de déséquilibres. Prenons un couple qui a choisi de partager

À la retraite, le revenu des femmes est de 40 % inférieur à celui des hommes.



les dépenses, plutôt que de tout payer à partir d'un compte conjoint. Les factures peuvent être payées moitié-moitié, ou proportionnellement au revenu de chacun. Sauf que certains font du moitié-moitié

PHOTO : ANDRÉE ALLARD

# 4/10

couples disent n'avoir jamais discuté de gestion d'argent.

même quand l'un a des revenus plus faibles que l'autre – et c'est souvent la femme. Payer les dépenses au prorata de ses revenus ne règle pas forcément le problème, parce que le couple aura tendance à avoir un niveau de vie à la hauteur de celui qui gagne plus. Le moins fortuné vivra donc au-dessus de ses moyens, grugeant dans ses économies, s'endettant même auprès de son partenaire pour être en mesure de le suivre dans ses activités.

Les femmes en union libre sont particulièrement à risque. Bien des gens pensent qu'après quelques années de vie commune, ou la naissance d'un enfant, les conjoints de fait sont aussi protégés que les époux. Mais c'est faux – le mariage automatique est un mythe. Le cas classique, c'est celui du jeune couple qui s'installe. Arrivent les enfants. Pas besoin de se marier – les petits témoignent de leur engagement ! La femme réduit ses heures de travail pour en prendre soin, tandis que l'homme met les bouchées doubles au bureau pour compenser la perte de revenu. Il obtient une promotion. Son salaire augmente. Pendant ce temps, la conjointe s'occupe avec son propre salaire des dépenses du quotidien – les vêtements, la nourriture, les trucs périssables... Survient une mésentente profonde ; le couple se sépare. Monsieur repart avec la voiture, les meubles, les placements, parfois la maison, et poursuit sa carrière. Tandis que madame se retrouve avec ses sacs d'épicerie vides, dans un petit logement loué.

**Qu'est-ce qu'on peut faire pour remédier à ces préjudices ?**

Le livre suggère quelques solutions pour atténuer les déséquilibres créés par les écarts de salaire importants dans un couple. Par exemple, déterminer un montant de base pour les deux conjoints avant de faire le partage des dépenses au prorata des revenus, planifier l'épargne à deux, etc. Ensuite, avec l'aide de juristes, la coauteure du livre Delphine Lobet et moi-même présentons un modèle de contrat de vie commune très simple et potentiellement rétroactif pour les couples qui ont déjà vécu quelques années

ensemble. Les conjoints pourront s'en inspirer sans s'embarquer dans des négociations trop fastidieuses, nous l'espérons. Tout contrat est contestable, mais mieux vaut avoir un contrat contestable que pas de contrat du tout.

Cela dit, au-delà des choix qu'on peut faire comme couple, il faudrait aussi que l'État revioie le concept de « revenu familial » utilisé pour déterminer les mesures d'aide gouvernementale auxquelles un ménage a droit. Parce que ça aussi, ça mène à des situations criantes d'injustice... Par exemple, un père qui refait sa vie avec une femme qui gagne beaucoup plus que lui verra son crédit d'impôt pour services de garde diminuer parce que son « revenu familial » est maintenant beaucoup plus élevé. Et ce, même s'il ne touche pas un sou du revenu de sa conjointe, et qu'il s'acquitte seul des dépenses pour ses enfants ! Ça n'a aucun sens. J'espère que ce livre contribuera à faire bouger les choses. ♦

L'AMOUR ET L'ARGENT - GUIDE DE SURVIE EN 60 QUESTIONS, PAR HÉLÈNE BELLEAU ET DELPHINE LOBET, LES ÉDITIONS DU REMUE-MÉNAGE, 22,95 \$.



Gais ou hétéros, les comportements des couples en matière de finances sont les mêmes.